

Examens et résultats L3

INFORMATIONS UTILES

- [Charte des examens](#)
- [Arrêté de jury L3 psychologie](#)
- [Modalités visées par le CEVU et adoptées par le CA](#)
- [Règles de compensation et de validation en Licence \(L1/L2/L3\).](#)
- **Règle de "la note max":**

Depuis l'année universitaire 2014-15, la règle de "la note max" est mise en place. Dans le cas où un étudiant doit repasser une matière aux rattrapages, car non validée en première session, il sera dorénavant conservée la meilleure des deux notes obtenues.

Sur le relevé de notes de 2ème session, apparaîtra alors la note obtenue lors des rattrapages, mais la moyenne calculée à l'UE tiendra compte de la meilleure des deux notes.

CALENDRIER DES EXAMENS

- [Examens de L3 psychologie de janvier 2019](#)
- [report des examens de TD qui ne se sont pas tenus la semaine du 10 décembre](#)
- Examens de L3 psychologie de mai 2019
- Examens de L3 psychologie de juin 2019

CONSULTATION DES RÉSULTATS

- Cliquez [ici](#) pour connaître la procédure de consultation de vos résultats;
- Cliquez [ici](#) pour accéder à la page des résultats aux examens.

DEMANDE DE CONSULTATION DES COPIES D'EXAMENS

Les étudiant(e)s souhaitant consulter leur(s) copie(s) d'examen(s) ou faire une réclamation, **doivent impérativement déposer au secrétariat une demande** (les formulaires sont disponibles dans le présentoir à l'extérieur du secrétariat), mentionnant:

- les coordonnées de l'étudiant(e);
- le code et l'intitulé exacts de l'enseignement concerné;
- le nom de l'enseignant à qui la demande est à adresser.

Il est important de noter que les étudiant(e)s doivent adresser **une demande par matière et par enseignant**.

Mis à jour le 21 décembre 2018

<https://dep-psycho.parisnanterre.fr/licence-3/examens-et-resultats/examens-et-resultats-l3-432051.kjsp?RH=13547>